



Syndicat National des Professions du Chien et du Chat

44 Rue des Halles
01320 CHALAMONT

snpcc@contact-snpcc.com

Nouvelles précisions relatives au contrat d'apprentissage - publication des décrets



Deux décrets du 30 mars 2020 permettent l'application du volet « apprentissage » de la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018 en apportant des précisions dont les principales sont les suivantes :

Modifications du contrat d'apprentissage

Un décret du 30 mars 2020 aménage la forme et le contenu du contrat d'apprentissage. Il supprime également la déclaration de l'employeur relative à l'organisation de l'apprentissage. En pratique, le contenu de cette déclaration était déjà intégré dans le modèle du contrat d'apprentissage.

A compter du 1er avril 2020, le contrat d'apprentissage n'a plus à être établi en trois exemplaires originaux, mais en deux exemplaires originaux, un pour l'employeur, un pour l'apprenti. Pour la transmission à l'OPCO (ainsi que pour les relations avec le CFA ou la DIRECCTE), un scan ou une photocopie du contrat suffit.

Ses mentions sont complétées. Le contrat doit désormais préciser : ...

[Accéder à l'article complet](#)



Questions-réponses Ministère du Travail : Prime exceptionnelle

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est reconduite cette année.

Le dispositif exonère d'impôt sur le revenu et de toute cotisation sociale ou contributions toute prime

exceptionnelle versée par l'employeur, dans les conditions suivantes : ...

[Lire la suite](#)

Questions-réponses Ministère du Travail : Entretien professionnel

Depuis le 7 mars 2014, chaque salarié doit bénéficier tous les 2 ans d'un entretien professionnel. Tous les 6 ans, celui-ci prend la forme d'un entretien professionnel dit « d'état des lieux » ...

...

[Lire la suite](#)



Suite au coronavirus des mesures sanitaires sont à mettre en place dans vos établissements. Le public est informé par affichage bien en vue des mesures de sécurité et de précautions à respecter

Comment se protéger et protéger les autres ?



Ne pas se serrer la main



Garder ses distances



Chacun son stylo



Se laver les mains

SNPCC *À vos côtés, une conviction, un engagement*

Coronavirus

u2p-france.fr

LES AIDES AUX ENTREPRISES



Mise à jour
en continu.

Pour être écouté(e) et soutenu(e), rejoignez la seule organisation professionnelle dont la représentativité a été établie conformément à la loi du 05 mars 2014 par arrêté ministériel du 20 juillet 2017 et pour les métiers que nous représentons

Votre confiance nous est indispensable, adhérez !
Cliquez ici pour en savoir plus et accéder au bulletin d'adhésion.



[Voir la version en ligne](#)

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Ne pas répondre à cet email, cette boîte n'est pas relevée.

Si vous souhaitez nous contacter, connectez-vous à notre site internet, et notre partie "[contact](#)", merci ! Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes

inscrit(e)
à la newsletter du SNPCC, où qu'une autre personne a inscrit(e) votre adresse mail
afin que vous soyez informé(e) de nos informations. Si vous ne souhaitez plus
recevoir
nos lettres d'informations destinées aux professionnels, vous pouvez vous
désinscrire avec le bouton ci-dessous. Cordialement. Le comité du SNPCC
[Se désinscrire](#)

© www.snpcc.com 2020 all rights reserved.

